



ADDITIF ANTIDERAPANT

Additif antidérapant pour peintures de sol en feuil mince

- ▷ NE MODIFIE PAS LA TEINTE
- ▷ SURFACE RUGUEUSE MAIS NON ABRASIVE
- ▷ COMPATIBLE AVEC TOUS TYPES DE PRODUITS

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : neufs, de rénovation ou d'entretien.

EMPLACEMENT : à l'extérieur ou à l'intérieur.

DESTINATION : peintures de sol en feuil mince destinées à la circulation des piétons.

SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

- ▷ Planchers neufs en béton surfacé conformes au DTU 21.
- ▷ Chapes ou dalles neuves de béton conformes au DTU 26.2.
- ▷ Dallage neufs en béton sur terre-plein conformes au DTU 13.3.
- ▷ Enrobés bitumineux à chaud.
- ▷ Peintures neuves et anciennes, compatibles, en bon état de conservation et parfaitement adhérentes.
- ▷ Supports spécifiques non mentionnés : nous consulter.

IDENTIFICATION DU PRODUIT

DEFINITION : poudre à base de polyéthylène haute densité à incorporer dans les produits de peinture pour sol en phase aqueuse ou en phase solvant pour leur conférer des propriétés anti-glisse ou anti-dérapantes.

APTITUDE A L'USAGE :

Fonctions particulières :

- ▷ Insensibilité à l'eau à l'eau ou au solvant.
- ▷ Bonne résistance à l'usure.
- ▷ Apporte une rugosité non anguleuse au feuil de peinture.
- ▷ facilité d'entretien (s'encrasse moins qu'une peinture additionnée de silice et facilite l'élimination des salissures).

MASSE VOLUMIQUE APPARENTE : $0,96 \pm 0,05 \text{ kg/dm}^3$.

TAILLE DES PARTICULES : $< 400 \mu\text{m}$.

PRESENTATION EN POT : poudre blanche.

ASPECT DU FEUIL SEC :

Le feuil sec obtenu après mélange du produit avec l'ADDITIF ANTIDERAPANT est légèrement rugueux.

Note : bien que l'ADDITIF ANTIDERAPANT ne modifie pas la teinte, la modification de l'aspect de surface peut induire une perception différente de la couleur par rapport à une surface lisse adjacente.

CONSOMMATION :

Incorporer environ 2 % en poids d'ADDITIF ANTIDERAPANT dans le produit de peinture, soit une dose de 360 g pour un fût de 12 à 15 litres de peinture.

CONSERVATION :

12 mois en emballage d'origine, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.



ADDITIF ANTIDERAPANT

Additif antidérapant pour peintures de sol en feuil mince

EMPLOI DU PRODUIT

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

REFERENTIEL D'EMPLOI : NF P74-203 (DTU 59.3)

NETTOYAGE ET PREPARATION DES FONDS :

Se reporter à la fiche du produit de finition.

MODE D'EMPLOI :

Incorporer l'ADDITIF ANTIDERAPANT dans le produit de finition. Mélanger à l'aide d'un malaxeur à basse vitesse (moins de 300 tours/min.) afin de ne pas incorporer d'air dans le mélange et de répartir l'additif de façon homogène.

S'il s'agit d'un produit bicomposant, il convient d'incorporer l'ADDITIF ANTIDERAPANT dans la base, avant d'ajouter le durcisseur.

PRODUITS COMPATIBLES :

Peintures en feuil minces

- époxydiques telles que BERCOPOX S, BERCOPOX HYDRO...,
- polyuréthanes telles que : BERCOSOL...,
- alkydes-uréthanes,
- acryliques en phase aqueuse,
- méthacryliques en phase aqueuse,
- acryliques en phase solvant.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Réserver l'usage de l'ADDITIF ANTIDERAPANT aux films minces.

Dans les revêtements de sol semi-épais ou épais (tels BERCOPARK FINITION ou BERCOSOL AUTOLOLISSANT), lui préférer la silice 01.04 ou la silice 12.20 (cf. fiches descriptives des produits).

Stocker l'ADDITIF ANTIDERAPANT au moins 24 heures avant l'application dans les mêmes conditions de température que la peinture dans laquelle il doit être incorporé.

En fonction du produit de peinture appliqué, il peut être utile de re-malaxer périodiquement le mélange afin d'en préserver l'homogénéité. En effet, les particules d'ADDITIF ANTIDERAPANT migrent vers la surface au cours du temps.

CONDITIONNEMENT ET TEINTES

- ▷ Sac plastique de 360 g net.

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de consommation, en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) autre que de construction. Les informations données sont le résultat d'essais et vérifications pour un emploi approprié dans le respect des normes et réglementations applicables au produit. Il appartient à l'acheteur d'apprécier ces caractéristiques pour l'emploi du produit, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Son emploi est possible par des non-professionnels conformément aux informations données sans nécessité de se reporter aux documents normatifs pouvant être cités. Les professionnels doivent s'y reporter ainsi qu'à nos conditions générales de vente et à la série des normes privées NP D qui les complètent.